

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
En date du 11 JUILLET 2022 à 19 heures

Présents: Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Marie-Pierre PORTE, Irène TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Absent excusé : Jean-Baptiste MARTINOT,

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 19 h 15.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique, avec ouverture des fenêtres.

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 Avril 2022 :

Après discussion et différentes mises au point, **le Conseil, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 avril 2022, ceci après mise aux voix, par 4 voix POUR, 2 abstentions, et 3 voix CONTRE.**

2 : NOUVELLE MAIRIE – DOSSIER A.T.D.

Monsieur le Maire procède à la lecture et commente le rapport établi par l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE, représentée par madame Lucie GUEZENEC, Cheffe du Pôle Bâtiments Publics & Energie, et Madame Audrey AIT AMARA, Juriste en Droit Public et Cheffe de Projet auprès du Département de Saône et Loire.

Le projet de relocalisation de la Mairie fait suite à la donation récente, le 14 décembre 2021 par la Fondation LAPALUS – BIDAUT, et l'obligation faite à la commune de réaliser, en urgence, les accès réglementaires aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le bâtiment représente une emprise au sol de 350 m², plus une partie en étage, ce qui, aux prix actuels et compte tenu des événements récents, représente sans doute, largement les 800 000 Euros envisagés pour les demandes de subventions (2 000 €/M2 en fonction de la surface retenue pour le projet).

Les travaux se dérouleraient en deux temps, avec :

- aménagement de la Mairie et des archives municipales (linéaire actuel de 70 m),
- aménagement de la bibliothèque-médiathèque.

Le budget municipal voté pour 2022 comporte une ligne de 80 000 Euros, pouvant être complétée à raison de 100 000 Euros, selon les coûts retenus pour le projet, permettant de préparer les dossiers réalistes de demandes de subventions, pour chacune des tranches, sachant que le délai imparti par le donateur est le 14 décembre 2024.

La commune a fourni et ajoutera des précisions concernant les besoins programmatiques, savoir le linéaire actuel des archives municipales et la prévision annuelle du besoin, les surfaces des locaux existants de la bibliothèque, et le complément éventuel par rapport à l'existant, de même que le traitement souhaité des espaces extérieurs en supplément de stationnement (notamment pour les bus de transport des enfants).

Il a été convenu que A.T.D. fournisse, sous 10 semaines, une note d'opportunité comprenant notamment :

- **une estimation du coût des travaux et de l'opération toutes dépenses confondues.**
- **une première approche de plan de financement de l'opération intégrant les potentiels subventionnements du Département, de la Région (y compris Fonds Européens) et de l'État.**
- **un rappel des modalités de désignation possible de la Maîtrise d'Œuvre,**
- **un calendrier prévisionnel de l'opération.**

A.T.D. suggère :

- **augmenter les recettes,**
- **augmenter la capacité d'autofinancement pour financer ses investissements nouveaux**
- **mobiliser une partie du fonds de roulement au financement des investissements,**
- **veiller aux engagements contractuels.**

3 : REPAS DES AINÉS

Par prudence, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la distribution de colis de Noël, et renonce à organiser un repas des Aînés, à cause de la recrudescence du virus de la COVID.

4 : QUESTIONS DIVERSES :

A - CAMP DE SCOUTS

Le Maire remercie et félicite le 1^{er} Adjoint pour l'organisation du camp de 150 scouts aux Varennes, avec leurs accompagnants, lequel a permis le désherbage du cimetière et un complément d'activités aux commerces alimentaires de la Commune.

B – COVID

Le Maire informe le Conseil qu'aux dernières nouvelles, toutes les règles concernant la COVID, seront abolies le 31 juillet, sous réserve de contre-ordre.

Pour les écoles primaires, les mesures ont été levées avec application le 14 mars 2022, directive reçue avec une semaine de décalage...

C – FIBRE OPTIQUE

La Société SERFI-FIBRE a, par son Directeur, rencontré le Maire pour information: cette entreprise ne s'occupe que de la pose des câbles, sans s'occuper ni des chambres existantes, ni des poteaux qui relèvent de CEGELEC, faute d'accords avec respectivement ORANGE et ENEDIS

(pour information, le prix du poteau sans la pause, à charge du Département, serait de 600 Euros HT...).

Ainsi, faute d'accord avec ENEDIS, il y aura un 2ème poteau aux Bosquets ; idem aux Varennes, et deux, voire plus, pour la maison après les Varennes.

CHAMPROUGE

Une visite de l'EHPAD de CHAMPROUGE a été organisée, portant sur les aspects techniques de cet établissement, en particulier la présence d'un groupe électrogène qui consomme 400 litres de fioul par 24 heures, ce qui nécessite un complément pour la sécurité des pensionnaires en cas de problème d'approvisionnement cet hiver.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.

Le Maire,

Jean-Marc CHEVALIER